

REGLEMENT INTERIEUR

RENTREE 2022-2023

A CONSERVER PAR LES FAMILLES

S. I. G. E. I. S.

Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ensemble des Installations Scolaires

Place de la Libération

78111 DAMMARTIN EN SERVE

Tél : 06 75 01 85 49 / 06 74 39 11 48

La garderie, le restaurant scolaire et l'étude sont des services publics mis en place par les communes de DAMMARTIN-EN-SERVE , FLINS-NEUVE-EGLISE et MONTCHAUVET au travers du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ensemble des Installations Scolaires de l'Ecole Georges BRUHAT, dénommé ci-après SIGEIS.

Pour une inscription aux différents services proposés :

Liste des documents à fournir :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Fiche sanitaire de liaison
- Justificatif d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Fiche d'acceptation du règlement intérieur en vigueur

L'inscription ne sera définitive que lorsque tous les documents auront été fournis.

Ne pas oublier de signaler tout changement, même momentané

LA GARDERIE

La garderie périscolaire est ouverte le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

La garderie est fermée les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Il n'y aura pas de garderie le matin le jour de la rentrée scolaire

LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

La réservation :

Pour les réservations, elles se feront via le portail famille.

Les inscriptions pourront se faire pour l'année entière ou ponctuellement pour une période scolaire.

Modalité de modification et d'annulation :

Modification et annulation d'inscription possible sans justificatif :

Jusqu'à 24h avant la date prévue :

Via le portail famille

Aucune modification ne sera faite par le SIGEIS, toutes modifications se fera par les usagers sur le portail famille dans les délais impartis.

Le public concerné :

La garderie accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à l'école Georges BRUHAT

L'arrivée et le départ :

Parents et personnels s'informent mutuellement des informations nécessaires au démarrage de la journée (sommeil, repas, maladies...) et lors du départ de l'enfant.

En ce qui concerne l'heure d'arrivée des enfants pour la garderie du matin, elle reste le choix des parents. Le matin votre enfant sera pris en charge par le personnel de la garderie au portail.

Pour l'heure de départ de la garderie du soir, elle reste le choix des parents. Le soir votre enfant sera raccompagné par le personnel de la garderie jusqu'au portail.

Les parents ont interdiction de pénétrer dans l'enceinte de la garderie et de la cour de l'école.

En cas d'urgence :

En cas d'accident survenu à un enfant pendant le temps de garderie, le personnel prend les dispositions nécessaires et informe les parents.

Toutefois en cas d'impossibilité à joindre les parents ou en cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés.

Le goûter :

Il sera fourni par les parents. L'enfant pourra prendre son goûter après l'école.

Les activités proposées :

La garderie est organisée de manière à guider l'enfant vers une activité. Les enfants auront la possibilité de choisir celle qu'il souhaite :

- La lecture : conte, histoire ou découverte ; différents ouvrages seront à disposition, racontés par l'adulte ou en libre-service.
- Le dessin et le coloriage : sur les tables, librement, ils pourront continuer de développer leur graphisme,
- Les jeux extérieurs : la cour de l'école est un endroit idéal, clôturé et sans risque pour faire tous jeux d'extérieur,
- Divers jeux éducatifs : lotos, jeux d'encastrement, jeux de sociétés, jeux de cartes pour s'amuser en développant son vocabulaire,
- Les puzzles : pour développer concentration et mémorisation,
- L'écoute de musique et de chansons : pour s'évader et apprendre de nouvelles chansons.
- Coin poupée/garage : jeux d'imitation indispensables pour se construire en tant que personne.

Le professionnel est présent pour guider l'enfant vers une activité qui est adaptée à son âge sans obligation de faire, d'aider et éventuellement d'apprendre ou de découvrir un nouveau jeu éducatif. La garderie est un espace ludique pour les enfants qui sont en attente de partir. Ce doit être un moment d'éveil, de découverte, d'activité intellectuelle ou gestuelle par le biais du jeu. Le but étant l'amusement de chacun.

Le coût :

Le coût de la garderie est fixé par délibération du Conseil Syndicat du 12 mai 2022.

Le coût de la demi-heure est de : 0.85 €

La facturation est effectuée à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Les réservations sont obligatoires pour la garderie du matin et du soir via le portail famille. La facturation sera établie en fonction des présences enfants.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

LE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

La réservation :

Pour les réservations, elles se feront via le portail famille.

Les inscriptions pourront se faire pour l'année entière ou ponctuellement pour une période scolaire.

Modalité de modification et d'annulation :

Modification et annulation d'inscription possible sans justificatif :

Jusqu'à 1 semaine avant la date prévue :

Via le portail famille

Modification et annulation d'inscription possible avec justificatif (Pour raison médical et professionnel)

Jusqu'à 24 h avant la date prévue (jours ouvrables) :

Par mail à contact@sigeis.fr.

Au-delà de ce délais, le repas est facturé. Tout repas non décommandé une semaine à l'avance sera facturé.

Aucune modification ne sera faite par le SIGEIS, toutes modifications se fera par les usagers sur le portail famille dans les délais impartis.

Lors d'absences des enseignants, seul le 1^{er} repas sera à la charge du SIGEIS.

Le public concerné :

Le restaurant scolaire accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à l'école Georges BRUHAT

En cas d'urgence :

En cas d'accident survenu à un enfant pendant la pause méridienne, le personnel prend les dispositions nécessaires et informe les parents.

Toutefois en cas d'impossibilité à joindre les parents ou en cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés.

Les activités proposées :

La pause méridienne est organisée de manière à ce que les enfants profitent d'une vraie pause. Ils leur seront proposés des activités adaptées en extérieure et en intérieure. Les enfants auront la possibilité de choisir celle qu'il souhaite :

- La lecture : conte, histoire ou découverte ; différents ouvrages seront à disposition, racontés par l'adulte ou en libre-service.
- Le dessin et le coloriage : sur les tables, librement, ils pourront continuer de développer leur graphisme,
- Les jeux extérieurs : la cour de l'école est un endroit idéal, clôturé et sans risque pour faire tous jeux d'extérieur,
- L'écoute de musique et de chansons : pour s'évader et apprendre de nouvelles chansons.

Le professionnel est présent pour guider l'enfant vers une activité qui est adaptée à son âge sans obligation de faire, d'aider et éventuellement d'apprendre ou de découvrir un nouveau jeu éducatif.

Le coût :

Le coût du repas est fixé par délibération du Conseil Syndical du 12 mai 2022.

Coût du repas : 4.90 €

Coût du repas consommé en l'absence d'inscription : 9.20€ (délibération du conseil syndical du 29 octobre 2020, afin de couvrir les frais de gestions)

Frais d'inscription pour l'année : 8 €.

Coût accueil PAI : 2.60 €

IL EST IMPORTANT DE SIGNALER TOUTES INFORMATIONS CONCERNANT LES ALLERGIES OU REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER.

L'ETUDE SURVEILLEE

LE FONCTIONNEMENT DE L'ETUDE SURVEILLEE

La réservation :

Pour les réservations, elles se feront via le portail famille.

Les inscriptions pourront se faire pour l'année entière ou ponctuellement pour une période scolaire.

Modalité de modification et d'annulation :

Modification et annulation d'inscription possible sans justificatif :

Jusqu'à 1 semaine avant la date prévue :

Via le portail famille

Modification et annulation d'inscription possible avec justificatif (Pour raison médical et professionnel)

Jusqu'à 24 h avant la date prévue (jours ouvrables) :

Par mail à contact@sigeis.fr.

Aucune modification ne sera faite par le SIGEIS, toutes modifications se fera par les usagers sur le portail famille dans les délais impartis.

Le public concerné :

L'étude surveillée accueille les enfants scolarisé du CP au CM2 au sein de l'école Georges BRUHAT

En cas d'urgence :

En cas d'accident survenu à un enfant pendant le temps de l'étude surveillée, le personnel prend les dispositions nécessaires et informe les parents.

Toutefois en cas d'impossibilité à joindre les parents ou en cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU sont appelés.

Le coût :

Le coût de l'étude surveillée est fixé par délibération du Conseil Syndical du 08 octobre 2021.

Coût de l'étude surveillée : 1€ à cela il faut ajouter 1.70 (ce qui correspond à 2 fois 30 min de garderie)

LA DISCIPLINE

Se substituant aux parents, le SIGEIS fournit aux enfants un service attentif. Il se doit de le faire dans les meilleures conditions, les plus proches possibles du milieu familial, et en leur assurant pendant la garderie le calme, la détente et la tranquillité qui sont nécessaires à leur équilibre.

En conséquence, les enfants sont tenus d'observer un comportement conforme au but recherché.

Le personnel communal a la charge de veiller à la bonne exécution de ce service. Dans cette mission, le SIGEIS se doit de pouvoir compter sur l'aide vigilante des parents.

Afin de prévenir le manque de respect envers le personnel du SIGEIS, ainsi que le non-respect des consignes de sécurité, une échelle de sanction est définie ci-après :

- 1 – rappel à l'ordre verbal
- 2 – avertissement
- 3 – exclusion temporaire
- 4 – exclusion définitive

L'ensemble de ces dispositions est destiné à garantir le bon fonctionnement des services du SIGEIS.

Cependant, conscients que seule une coopération et des échanges réguliers entre personnel, parents et enfants permettront de construire un cadre éducatif de qualité, vos élus au SIGEIS sont à votre disposition sur RDV (www.sigeis.fr/contact).

Dans ces conditions tout enfant à l'origine de désordres et gênes perturbant le service ou portant préjudice à la tranquillité de ses camarades fera l'objet d'une sanction notifiée par écrit aux parents et pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive de la garderie.

Signature des parents (avec la mention lu et approuvé)

